

Commission permanente du 20 octobre 2025

SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'INNOVATION TERRITORIALE

La Commission permanente a approuvé dans le cadre de la stratégie d'accompagnement et de contractualisation ainsi que du Contrat de Territoire Sud Alsace 2022-2025, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace à l'étude de Maîtrise d'œuvre (MOE) et Assistance à maîtrise d'Ouvrage (AMO) concernant la réhabilitation des vitraux classés de la collégiale Saint-Thiébaud de Thann portée par la ville de Thann.

Elle a décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement pour un montant de :

- **30 000€** en vue de la réalisation de l'étude, au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien.

FONDS COMMUNAL - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

La Commission permanente a décidé d'attribuer des subventions d'investissement au titre du Fonds Communal Alsace (FCA), pour un montant total de 2 858 448€.

Dans le canton de Cernay, le montant total s'élève à :

- **67 928€** à la commune de Schweighouse-les-Thann, pour la création d'une chaufferie biomasse.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS « FORETS D'AVENIR D'ALSACE »

La Commission permanente a décidé d'attribuer des subventions d'investissement au titre des Forêts d'Avenir d'Alsace dans le cadre de l'autorisation de programme, d'une part, d'un montant de 384 328€ aux communes forestières et d'autre part, d'un montant de 31 933€ aux propriétaires forestiers privés.

Pour le canton de Cernay, le montant s'élève à :

- **8 880 €** à la commune de Felling.

HABITAT PRIVE : AIDE A L'AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE

La Commission permanente a décidé d'attribuer des subventions d'investissement, pour un montant total de 126 959€ d'aides financières en faveur des propriétaires occupants et bailleurs ainsi qu'aux syndicats des copropriétaires pour l'amélioration de l'habitat privé, pour l'adaptation du logement à la perte d'autonomie au titre des programmes d'intérêt Général ainsi que des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH RU).

Dans le canton de Cernay, le montant total s'élève à **23 895€** et se répartit comme suit :

- 5 000€ d'aide à la rénovation de logement, à deux particuliers de Moosch,



- 5 000€ d'aide à la rénovation de logement, à deux particuliers de Geishouse,
- 2 500€ d'aide à la rénovation de logement, à un particulier de Kruth,
- 2 500€ d'aide à la rénovation de logement, à un particulier de Mollau,
- 2 500€ d'aide à la rénovation de logement, à un particulier de Mitzach
- 2 500€ d'aide à la rénovation de logement, à un particulier de Ranspach,
- 2 000€ d'aide à la rénovation de logement, à un particulier de Ranspach,
- 1 895€ d'aide à la rénovation de logement, à un particulier de Thann.

AIDES A LA PRATIQUE ET AU DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE REGIONALE ET A LA VISIBILITE DE LA LANGUE ET CULTURE REGIONALE D'ALSACE

La Commission permanente a décidé de soutenir l'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle - OLCA, partenaire de la Collectivité européenne d'Alsace, ainsi que 7 communes dans le cadre du dispositif de signalisation communale bilingue.

Dans le canton de Cernay, le montant s'élève à :

- **1 881€** à la commune d'Aspach-Le-Bas, pour la pose de 50 plaques de rue bilingues français/dialecte.

SUBVENTIONS À DES STRUCTURES SOCIOCULTURELLES, ASSOCIATIVES ET PUBLIQUES AGISSANT EN FAVEUR DE LA JEUNESSE ALSACIENNE

Au titre de l'année 2025, la Commission permanente a décidé d'attribuer des subventions de fonctionnement à des structures menant des activités et projets en faveur de la jeunesse alsacienne, pour un montant total de 174 473€, dès signature des conventions afférentes.

Dans le canton de Cernay, le montant s'élève à :

- **437€** au Centre Socio Culturel AGORA à Cernay, d'aide de fonctionnement pour l'accompagnement scolaire des collégiens du collège René Cassin de Cernay.

SOUTIEN AUX COMITES SPORTIFS ALSACIENS

La Commission permanente a décidé d'attribuer, au titre du dispositif de soutien financier de la Collectivité européenne d'Alsace « Aide aux Comités sportifs alsaciens », au titre de l'année 2025, des subventions de fonctionnement correspondant aux parts variables pour un montant de 518 563€ au bénéfice de 44 comités sportifs alsaciens, à destination d'associations organisatrices de manifestations sportives dès signatures des conventions afférentes.



Lettre du canton de Cernay

Annick LUTENBACHER – Raphaël SCHELLENBERGER



Dans le canton de CERNAY, le montant s'élève à :

- **5 000€** au Comité départemental de lutte du Haut-Rhin à Husseren-Wesserling, d'aide au fonctionnement 2025.

SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES

La Commission permanente a décidé d'attribuer des subventions de fonctionnement au titre du dispositif de soutien à l'organisation de manifestations sportives, pour un montant total de 53 987€.

Dans le canton de Cernay, le montant s'élève à :

- **2 000€** à l'association « La Nordique des crêtes », pour l'organisation de la 22^{ème} Nordique des crêtes.

Annick LUTENBACHER

Conseillère d'Alsace du Canton de Cernay
Déléguée à la Montagne
Présidente du Syndicat mixte
Markstein Grand-Ballon
Présidente du Syndicat mixte Thur Amont
Secrétariat : 03.89.30.60.14
mail : annick.lutenbacher.elue@alsace.eu

Raphaël SCHELLENBERGER

Conseiller d'Alsace du Canton de Cernay
Député du Haut-Rhin
Secrétariat : 03.89.28.20.59
mail : raphael.schellenberger.elu@alsace.eu